



Achat voiture d'occasion - ex auto école

Par **alex57050**, le **19/05/2015** à **13:23**

Bonjour,
alors voilà, j'ai acheté le 20 mars dernier une Renault clio 4 expression 75ch à un garage Renault,
le problème est que au moment de la signature du contrat de vente, le commercial m'avait annoncé quelques minutes avant que c'était une ex auto école, mais que je craignais rien, que l'embrayage était renforcée etc.. malgré cela j'ai tout de même accepté de signer le contrat en leur faisant confiance, sauf que maintenant je regrette la voiture car j'ai le sentiment de m'être fait rouler dans la farine.
de plus, les papiers stipulaient que la voiture était daté du 25/12/2013, or en ayant reçu la carte grise elle était datée du 25/11/2013 or 1 mois avant.

alors ma question est : est ce que le fait que les papiers que j'ai signé ne corresponde pas à la date réel de la carte grise me permettrait d'être dédommagé voir même mieux de leur redonner la voiture et de récupérer mon argent ?
merci

Par **Visiteur**, le **19/05/2015** à **14:01**

Bonjour,
"j'ai le sentiment de m'être fait rouler dans la farine"... ce n'est qu'un sentiment ?! Avez vous des soucis avec ce véhicule ? Si oui; il y a peut être matière à réclamer ?! mais si non... il fallait réfléchir avant ! Et je doute que la différence d'un mois soit suffisante pour argumenter...